

# Étude de faisabilité pour une fusion des communes d'Onnens et de Bonvillars

---

## Rapport de synthèse

Résultats des groupes de travail  
mai-juillet 2021

---



Version 2.0\_7 10 2021\_DCH/CM

## Pourquoi fusionner ?

La société change et pour pouvoir répondre aux besoins des citoyens, les communes doivent avoir une taille critique. Mieux vaut donc anticiper une fusion avant que les circonstances ne nous y obligent, et surtout tant qu'il est possible de choisir son partenaire.

Les communes de Onnens et Bonvillars collaborent depuis longtemps, de manière pragmatique, sur de nombreux sujets, et les citoyens ne manquent pas d'occasions de se rencontrer. Les **deux communes offrent de nombreuses similitudes** quant à leur territoire, leur population et leur situation financière.

Il y a aussi beaucoup de problèmes analogues qu'elles rencontrent de manière récurrente : la difficulté de repourvoir les postes à la municipalité, l'entretien et le développement de la zone d'activités, le poids au sein ses collaborations intercommunales, notamment.

Le 2 septembre 2019, les deux Municipalités se rencontrent pour en discuter et le **9 décembre 2019, les Conseils généraux adoptent les préavis d'intention** sur l'étude du projet de fusion.

Les **avantages attendus** sont clairs : gagner en influence stratégique au sein des associations intercommunales, être ensemble plus forts pour le développement de la zone d'activités (dont le potentiel en termes de rendement est important), professionnaliser les services communaux et améliorer les prestations à la population. L'élargissement de la surface financière de la nouvelle commune doit en outre permettre le développement de nouveaux projets et investissements.

## Un processus dynamique et participatif

Si les Municipalités et Conseil généraux se sont fortement impliqués, la **décision finale de fusionner appartient aux citoyens**, lesquels devraient se prononcer le moment venu lors d'une votation.

D'ici là, pour piloter ce processus, un **comité (Copil) a été mis en place en juillet 2020**, composé des deux syndics, MM. Frédéric Piguet et Alain Portner, des deux présidents des Conseils généraux, MM. Édouard Duvoisin et Blaise Longchamp, ainsi que de deux municipaux, MM. Daniel Rappo et François Julia.

Le Copil a mandaté la société **Habilis conseil** pour créer, de manière indépendante et non partisane, les conditions d'un processus participatif.

En **septembre 2020, une séance de lancement du projet** s'est tenue à Bonvillars avec les Municipalités et Conseils généraux des deux communes.

Ceci a permis la constitution de **4 groupes de travail** qui se sont réunis de **mars à juillet 2021** pour explorer la faisabilité d'une fusion en analysant les domaines suivants : (1) **Projet de société**, (2) **Administration et autorités**, (3) **Finances et patrimoine** et (4) **Services techniques**.

Près d'une quarantaine de personnes, engagées politiquement ou simples citoyens, y ont activement participé, avec au total une douzaine de rencontres dédiées à ces thèmes. C'est donc un travail en profondeur qui a pu être effectué.

## **Le projet de société : quelle vision ?**

---

Les racines des deux communes remontent au Moyen Âge central, toutes deux ont une **tradition agro-viticole et forestière** de longue date. L'une et l'autre s'étendent du haut du Jura au bord du lac. Ce sont donc des communes attachées autant à la terre et à l'eau. S'agissant de la vigne, qui les unit par l'appellation Bonvillars, c'est l'une des 8 appellations d'origine contrôlée du canton. Au regard du droit viticole, la commune fusionnée conserve l'appellation viticole de Bonvillars.

Leurs dimensions et populations permettent de **privilégier la convivialité** entre villageois, et même si une fusion fera passer le nombre d'habitants de 500 à 1000, il subsistera toujours une volonté de favoriser la qualité du vivre ensemble. Avec unanimité, la vision retenue pour la commune fusionnée est...

*Une commune à taille humaine, conviviale, favorisant la vie au village pour toutes les générations. Une commune qui propose de nombreux lieux de rencontre, proche de la nature et attentive aux enjeux écologiques, avec un grand sens de la préservation du patrimoine, et un dynamisme économique contrôlé. Une commune où des relations intergénérationnelles harmonieuses existent à tous niveaux.*

## **Une vie associative renforcée**

---

La fusion est un **moteur pour le développement** de la vie en société et pour la solidarité intergénérationnelle. Elle doit permettre de développer les sociétés locales et non les appauvrir. Les subventions financières et allocations de locaux sont donc préservées dans les deux localités, et les locaux libérés par le regroupement administratif ne seraient en aucun cas affectés à des activités commerciales ou aménagés en appartements de rendement mais mis à disposition pour des activités sociales ou culturelles.

## **Un nouveau nom, de nouvelles armoiries, une nouvelle bourgeoisie**

---

A l'origine, Onnens vient du nom d'une personne de sexe masculin et germanique, du genre Huno ou Unno, avec le suffixe toponymique -ingos, très répandu dans les cantons de Vaud et de Fribourg. Il signifie « chez les gens de, chez ceux du clan de ». Bonvillars vient du latin bonus, « bon », et bas latin villare « le bon hameau ».

Avec une fusion, **chaque village conserve son nom**, mais ils font partie ensemble d'une commune avec une nouvelle dénomination. Les panneaux indicateurs routiers indiquent simplement le nom actuel de la localité (Onnens ou Bonvillars) avec en dessous, entre parenthèses, « Commune de ... ». La poste - quant à elle - travaille par localité et non par commune, et après fusion l'adresse postale reste la même.

Jusqu'ici, la solution retenue pour parler d'une nouvelle commune a été d'accoler les deux noms « Onnens – Bonvillars », en mémoire à l'ancienne gare. Cela ne préjuge en rien du nom de la future commune. Le **nom de la nouvelle commune sera l'objet d'une consultation** auprès de la population le moment venu.

Une fusion de communes entraîne l'adoption de **nouvelles armoiries**, qui traduisent la représentation du nouveau nom. Pour Bonvillars, la famille féodale Bourgeois a laissé ses armoiries quand elle a quitté la région. Pour Onnens, le Pontet était rempli d'écrevisses et l'écrevisse de l'armoire a perdu sa pince au moment de la séparation d'avec Montagny. L'idéal serait évidemment de regrouper les armoiries actuelles, qui ont une histoire, mais les armoiries obéissent à des règles définies par la science héraldique et un spécialiste devra être mandaté le moment venu.

L'**origine des citoyens** est celle de la nouvelle commune, avec entre parenthèse celle de l'ancienne. Ainsi on peut ainsi garder son origine si on le souhaite.

## **Une santé financière démontrée**

---

Les deux communes jouissent d'un **niveau d'endettement très faible** et leurs obligations en lien avec la péréquation financière du canton sont identiques.

Le point d'impôt qui résulterait d'une fusion sera simulé d'ici fin 2021. Il est toutefois déjà possible d'anticiper un **écart de point d'impôt qui ne devrait pas avoir de conséquences importantes** sur la taxation des ménages.

En unissant leurs forces, les communes peuvent avoir à terme une **meilleure capacité d'autofinancement** ; prises séparément, ces capacités sont relativement faibles actuellement.

## **Un corps délibérant et un exécutif renforcés**

---

Actuellement, les deux communes ont des **Conseils généraux de tailles similaires**, respectivement 37 membres à Onnens et 38 à Bonvillars. Ce système n'a hélas pas que des avantages et n'est pas si démocratique qu'il n'y paraît. Il peut arriver parfois que certains membres y participent à titre personnel et ne viennent qu'aux séances qui les intéressent directement. Avec une nouvelle commune de 1000 habitants, il y aura un **passage au système de Conseil communal**, ce qui amène beaucoup plus de stabilité et d'engagement de la part d'élus que ce n'est parfois le cas pour les volontaires.

Le Conseil communal de la nouvelle commune comprendra 45 membres élus au système majoritaire, sans partis politiques, **avec dans un premier temps 2 arrondissements** et donc un nombre de Conseillers communaux par arrondissement proportionnel au nombre d'habitants des deux anciennes communes.

Le pouvoir exécutif sera consolidé par une fusion, laquelle permet de passer de 5 municipaux respectivement à un groupe de **7 municipaux**, dont un syndic. L'élection de la nouvelle municipalité se fera quant à elle sur un arrondissement unique.

## **Une administration centralisée**

---

Le **bâtiment administratif d'Onnens est plus vaste et fonctionnel** que celui de Bonvillars. Il possède des places de parc et un ascenseur permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite. Une fusion permet plus de ressources pour envisager **d'élargir les heures d'ouverture au public**.

## **Une garantie pour l'emploi**

---

La nouvelle commune reprend l'ensemble du personnel des deux communes, sans exception, et **aucun poste n'est supprimé**. Le principe d'équité s'applique aussi, pour mettre tout le monde sur pied d'égalité, particulièrement pour ce qui est de rémunérations.

La fusion peut amener à la **redéfinition de certains cahiers des charges** pour éviter les doublons et capitaliser sur la diversité des talents professionnels qui existent et qui sont complémentaires.

On peut donc profiter des compétences regroupées des employés communaux pour **améliorer certaines prestations** et renforcer la capacité à effectuer certains travaux techniques par la commune, et **réduire une sous-traitance coûteuse** auprès d'entreprises externes.

## **Un aménagement du territoire inchangé**

---

Actuellement, en cours de mise à l'enquête, les deux **plans d'affectation communaux (PACom) peuvent être conservés** tels quels et simplement juxtaposés lors de la fusion. Celle-ci ne porte aucun préjudice aux oppositions formulées à Bonvillars et qui restent recevables.

## **Une zone industrielle dynamisée**

---

Une fusion permet une **harmonisation et une simplification de la gestion** de la zone industrielle et de ses accès. Aujourd'hui, beaucoup de décisions doivent se discuter entre les deux communes parce que certaines entreprises se trouvent à cheval sur des parcelles appartenant aux deux. La fusion permet également d'envisager enfin **une stratégie de développement** de la zone industrielle, avec en perspective des revenus additionnels.

## **Certains services encore plus performants**

---

Depuis le 1er avril 2021 la **réunion des déchetteries est réalisée**. Avec une fusion, on peut imaginer élargir les horaires d'ouverture et mettre en place un point de collecte à Onnens pour le ramassage du verre et du papier, pour permettre aux habitants de déposer leurs déchets en dehors des heures d'ouverture de la déchetterie. S'agissant du réseau d'eau potable, l'idée est d'offrir la possibilité pour tous dans la nouvelle commune de s'équiper de **sous-compteurs pour l'arrosage des jardins**, à l'instar de ce qui existe actuellement à Bonvillars, et qui permet d'offrir de l'eau d'arrosage meilleur marché.

## **Les feux sont au vert**

---

Les conclusions des 4 groupes travail vont toutes dans le même sens : **rien ne s'oppose aujourd'hui à une fusion entre Onnens et Bonvillars**, que ce soit sur les plans sociétal, politique ou financier.

Si les autorités décident d'aller vers la fusion, un **projet de convention** sera rédigé courant 2022. C'est ce document qui sera soumis au **vote populaire au printemps 2023** et si le texte est accepté, il y aura de nouvelles élections pour permettre la **création de la nouvelle commune au 1er janvier 2024**.

Pour réagir et participer : [Fusion-onnens-bonvillars@habilis.ch](mailto:Fusion-onnens-bonvillars@habilis.ch)